

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 2 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de Conseillers : 12

Présents : 10

Quorum atteint (7)

Pouvoirs : 2

Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq le deux du mois de septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Claude LAURANTIN, Maire de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux

Date de la convocation : 26 août 2025

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Christophe POTET, Joël NERBUSSON, Fabrice ADAMO, Annie LAURENTIN, Adrien MILLET, Sabrina LAURENTIN, Alexandre NIKSARLIAN et Sophie RIVALLEAU

Excusés :

- ✓ Christian PRUNIER donne pouvoir à Fabrice DURAND
- ✓ Jean-Louis RIDOUARD donne pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN

Fabrice ADAMO a été nommée secrétaire de séance.

=====

**BAIL A FERME
Changement de nom du Preneur**

- Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment les articles L.411-1 et suivants relatifs au bail rural ;
- Vu le bail à ferme conclu en date du 29 septembre 2024 entre la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, représentée par le Maire et le GAEC LAURENTIN MITTAUD, portant sur un bail à ferme d'une durée de 9 ans concernant la parcelle cadastrée section YE N°17 au lieu dit « La Vallée Tremblet » pour une superficie de 34 ares 70 ca.
- Considérant que le preneur actuel, LE GAEC LAURENTIN MITTAUD, a changé de Société,
- Considérant que le nouveau preneur SCEA LAURENTIN MITTAUD remplit les conditions requises pour bénéficier de la continuation du bail à ferme dans les conditions légales et contractuelles ;
- Considérant que ce changement de nom n'entraîne pas de modification des conditions essentielles du bail

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'autoriser M. Le Maire à signer l'avenant au bail à ferme avec la SCEA LAURENTIN MITTAUD et tout document afférent au présent changement. Toutes les autres clauses du bail initial demeurent inchangées.

Fait à Assais-Les-Jumeaux, le 3 septembre 2025
Et ont signé Le Maire et Le Secrétaire

Le Secrétaire de Séance,
Fabrice ADAMO



AR-Préfecture

079-217900166-20250723-16-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-09-2025

Publication le : 03-09-2025

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

